



549ème séance plénière

PC Journal No 549, point 6 de l'ordre du jour

DECISION No 667
ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET AUTRES MODALITES
D'ORGANISATION DU SEMINAIRE DE 2005
SUR LA DIMENSION HUMAINE

Migration et intégration

(Varsovie, 11 - 13 mai 2005)

I. Ordre du jour

1. Ouverture du séminaire
2. Séance plénière d'ouverture : interventions liminaires
3. Discussions dans le cadre de quatre groupes de travail
4. Séance plénière de clôture : récapitulation des travaux et clôture du séminaire

II. Calendrier et autres modalités d'organisation

1. Le séminaire s'ouvrira à Varsovie le mercredi 11 mai 2005 à 10 heures et se terminera le vendredi 13 mai 2005 à 18 heures.
2. Toutes les séances plénières et réunions des groupes de travail seront publiques.
3. La séance plénière de clôture, prévue pour le vendredi après-midi, portera principalement sur des propositions et des recommandations concrètes visant à apporter une solution aux questions examinées dans le cadre des réunions des groupes de travail.
4. Les séances plénières et les réunions des groupes de travail se tiendront selon le programme de travail ci-dessous.
5. Un représentant du BIDDH présidera les séances plénières.

6. Le règlement intérieur et les méthodes de travail usuelles de l'OSCE seront applicables pendant le séminaire.
7. Les discussions au cours des séances plénières et des réunions des groupes de travail seront interprétées dans les six langues de travail de l'OSCE.

Groupe de travail I : Cadres de coopération à l'appui de l'intégration et de la protection des migrants en situation régulière

- Coopération bilatérale et multilatérale entre les pays d'origine et de destination des migrants en situation régulière, notamment :
 - a) Rôle des représentations/consulats étrangers ;
 - b) Accords bilatéraux et multilatéraux ;
 - c) Autres mécanismes de coopération ;
- Rôle de l'OSCE et d'autres organisations internationales dans la promotion d'une intégration et d'une protection plus efficace des migrants en situation régulière dans la région de l'OSCE tout entière ;
- Rôle de la société civile dans la recherche d'une solution aux problèmes de migration et d'intégration des migrants en situation régulière.

Groupe de travail II : Aspects juridiques de la migration et de l'intégration des migrants en situation régulière

- Situation concernant le statut juridique des migrants en situation régulière dans les Etats participants de l'OSCE ;
- Législation et règles régissant le statut juridique des migrants en situation régulière et mise en œuvre pratique des dispositions juridiques respectives, concernant :
 - a) Les droits fondamentaux des migrants ;
 - b) Les migrants en situation régulière et la question de la non-discrimination des migrants devant la loi ;
 - c) Les aspects juridiques de l'accès au marché du travail ;
 - d) Les responsabilités des migrants vis-à-vis du pays d'accueil ;
 - e) Le regroupement familial des migrants résidant légalement dans le pays ;
 - f) Les permis de séjour ainsi que la liberté de choisir le lieu de résidence dans le pays ;
 - g) Naturalisation/octroi de la citoyenneté ;
- Echange d'informations et pratiques visant à faciliter l'intégration des migrants en situation régulière dans les sociétés d'accueil.

Groupe de travail III : Participation des migrants en situation régulière à la vie publique et à la société

- Mesures visant à assurer une représentation adéquate des migrants et des immigrants en situation régulière dans les processus politique et de prise de décision, le cas échéant et lorsque la loi le permet, notamment :
 - a) Autonomisation et droit d'exercer une influence sur les décisions politiques ;
 - b) Programme spéciaux destinés aux femmes migrantes ;
 - c) Engagement politique et participation aux mouvements politiques ;
 - d) Participation aux syndicats ou droits syndicaux ;
 - e) Participation aux organisations non gouvernementales ;
 - f) Participation active et passive aux élections ;
 - g) Orientation vers des services sociaux, le cas échéant ;
 - h) Représentation dans les médias et par ces derniers ;
 - i) Accès à la représentation par les institutions nationales de défense des droits de l'homme telles que le médiateur ;
- Rôle des communautés ethniques /diasporas et d'autres organisations de migrants en tant qu'intermédiaires entre les migrants et immigrants en situation régulière et la société d'accueil ;
- Echange d'informations pratiques concernant la participation des migrants en situation régulière à la vie publique.

Groupe de travail IV : Aspects socio-culturels de l'intégration

- Mesures spécifiques visant à protéger les droits et à répondre aux besoins des migrants en situation régulière :
 - a) Information des migrants sur leurs droits et les mécanismes institutionnels de leur protection ;
 - b) Programmes d'enseignement et d'orientation culturelle ;
 - c) Interprétation et formation aux langues ;
 - d) Orientation vers des services communautaires et assistance à l'emploi ;
- Politiques et pratiques allant au-delà de la simple tolérance pour encourager la compréhension interculturelle et le respect de la diversité ;
- Programmes et politiques qui favorisent le respect et l'appréciation de la contribution positive des migrants en situation régulière à la société ;

- Initiatives positives visant à combattre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance envers les migrants.

PROGRAMME DE TRAVAIL

Horaire des séances : 10 heures - 13 heures
15 heures - 18 heures

	Mercredi 11 mai 2005	Jeudi 12 mai 2005	Vendredi 13 mai 2005
Matin	Séance plénière d'ouverture	WG II	WG IV
Après-midi	WG I	WG III	Séance plénière de clôture

WG = groupe de travail